

Sept-Îles, le 28 mars 2014

**MODIFICATION DE CERTIFICAT D'AUTORISATION**  
*Loi sur la qualité de l'environnement*  
**(RLRQ, chapitre Q-2, article 122.2)**

Ministère des Ressources naturelles  
880, chemin Sainte-Foy, 4<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1S 4X4

N/Réf. : 7610-09-01-0142702  
401120922

**Objet : Prolongation de la durée d'exploitation de la sablière  
12E07-002**

Mesdames,  
Messieurs,

La présente modification concerne le certificat d'autorisation délivré le 7 juin 2001 au ministère des Ressources naturelles, en vertu de l'article 22 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, chapitre Q-2), à l'égard du projet décrit ci-dessous :

Exploitation de la sablière 12E07-002 (banc 3571-0091 MTQ), située à l'intérieur des limites de la municipalité de l'Île-d'Anticosti, dans la MRC de la Minganie. L'exploitation est prévue jusqu'au 30 avril 2011. La superficie de l'aire d'exploitation est de 13 500 mètres carrés et est délimitée par le polygone ayant pour extrémités les coordonnées U.T.M. (nad 27) suivantes :

- A) zone 20, 533 400 m.E., 5 473 160 m.N.;
- B) zone 20, 533 440 m.E., 5 473 210 m.N.;
- C) zone 20, 533 650 m.E., 5 473 220 m.N.;
- D) zone 20, 533 650 m.E., 5 473 160 m.N.

À la suite de votre demande du 29 avril 2011, reçue le 9 mai 2011 et complétée le 14 mars 2014, j'autorise, en vertu de l'article 122.2 de ladite loi, les modifications suivantes :

Prolongation de la date d'exploitation jusqu'au 31 mars 2016 et rectification des coordonnées géographiques de l'aire d'exploitation. Les nouvelles coordonnées UTM nad 83 sont les suivantes :

Point	Zone	Est	Nord
A	20	533 434	5 473 624
B	20	533 434	5 473 567
C	20	533 289	5 473 624
D	20	533 311	5 473 580
E	20	533 315	5 473 567

Les documents suivants font partie intégrante de la présente modification :

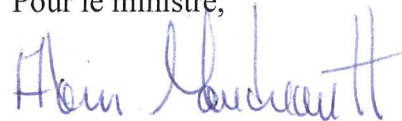
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, concernant une demande de modification de certificat d'autorisation pour plusieurs sablières, dont la sablière site 12E07-002, datée du 29 avril 2011 et signée par M. Claude Langevin, ing.;
- Lettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs concernant de l'information complémentaire à la demande de modification pour l'exploitation de la sablière 12E07-002, datée du 20 août 2012 et signée par Claude Langevin;
- Plan intitulé « Localisation du certificat d'autorisation Site 12E07-002 – MRC de Minganie-TNO », signé par Vincent Fréchette, ing., le 11 décembre 2013;
- Courriel transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs le 14 mars 2014 par M. Benjamin Saint-Pierre, B. ing., M. Sc., concernant un engagement de restauration de la sablière 12E07-002.

En cas de divergence entre ces documents, l'information contenue au document le plus récent prévaudra.

La modification devra être réalisée conformément à ces documents.

En outre, ladite modification de certificat d'autorisation ne dispense pas le titulaire d'obtenir toute autre autorisation requise par toute loi ou tout règlement, le cas échéant.

Pour le ministre,



AG/MAG/kb

Alain Gaudreault  
Directeur régional de l'analyse et de  
l'expertise de la Côte-Nord